

respect du sang des hommes ; religion de l'humanité ; fraternité générale des peuples ; avènement du genre humain à l'âge de raison ; pouvoir fort de sa justice ; gouvernement élevé à la dignité de vertu publique ; véritable christianisme politique en action : voilà cette philosophie qui doit donner le sens et l'âme à vos institutions ! Voilà le jacobinisme de Fénelon ! C'est le nôtre ; c'est sur ce texte que nous continuerons à juger acte par acte le gouvernement de 1830. S'il s'en rapproche, concours ; s'il s'en écarte, avertissement et opposition ; s'il les renie, guerre !

Telle est notre foi, tels sont nos principes, tels seront nos actes.

## XXXIX

## SUR LE DROIT DE REUNION

20 février 1848.

Nous empruntons à l'*Histoire de la Révolution de 1848* le récit des circonstances qui expliquent cette improvisation :

« Le douzième arrondissement de Paris avait organisé un banquet. L'opposition avait promis de constater son droit en y assistant. Le banquet devait avoir lieu le 20 février. Le ministère ne s'y opposait pas par la force. Il se proposait seulement de faire constater le délit par un commissaire de police et de faire juger le fait par les tribunaux. L'opposition était unanime pour accepter le débat juridique sur ce terrain. Tout se préparait pour cette démonstration pacifique.

» La veille, le ministère, inquiet d'une convocation adressée aux gardes nationaux sans armes par les républicains impatients, déclare à la tribune qu'il revient sur ses concessions et qu'il dissipera la manifestation par la force.

» M. Barrot convoque l'opposition constitutionnelle chez lui pour délibérer. On propose de s'abstenir devant la résolution extrême du gouvernement. M. Barrot et ses amis cèdent à ce conseil.

» Le lendemain, une seconde délibération a lieu chez un restaurateur de la place de la Madeleine. M. de Lamartine, M. Berryer, M. de La Rochejaquelein y sont convoqués. Environ deux cents députés de toutes les nuances d'opposition modérée y assistent. On discute sur le parti à prendre ; la discussion est longue, diverse, embarrassée, sans conclusion digne et ferme d'aucun côté. Si l'opposition recule, elle s'anéantit, déshonore

son nom, perd son autorité morale dans le pays ; elle passe sous les fourches caudines du ministère. Si elle persiste, elle court le risque de trop vaincre et de donner la victoire au parti qui veut ce qu'elle redoute : une révolution... Le débat se prolonge. Lamartine, quoique étranger à l'agitation des banquets, ne peut tolérer l'humiliation d'une retraite sans honneur pour l'opinion libérale. Il répond soudainement à M. Berryer, qui avait admirablement protesté sans conclure. »

---

MESSIEURS,

En écoutant l'honorable M. Berryer, qui vous ouvrait tout à l'heure si franchement et si éloquemment sa grande âme, je me rendais trop bien compte de ses hésitations d'homme de bien, de ses anxiétés patriotiques, de ses efforts d'esprit pour trouver le droit, la vérité et la lumière dans la terrible crise où la démençe d'un ministère agressif place les bons citoyens, à quelque opinion nationale qu'ils appartiennent ; je reconnaissais mes pensées dans les siennes, je retrouvais mon propre cœur dans le sien !

Et moi aussi, j'ai médité comme lui, comme vous tous, sur le parti le plus honorable, le plus national, le plus prudent à la fois et le plus ferme à prendre dans l'alternative cruelle où nous sommes comme emprisonnés par la circonstance ; et moi aussi, j'ai aperçu les combinaisons des partis divers, compliquant pour nous les difficultés du moment et de l'avenir ; et moi aussi, j'ai vu quelques vides dans nos rangs depuis que le moment approche ; mais je ne m'y suis pas arrêté ! Que nous importent les absents dans des crises de cette nature ! Je ne regarde jamais où sont tels ou tels hommes, je regarde où sont les droits de mon pays ! (*Acclamations générales.*)

On nous dit : La crise est forte, les circonstances sont tendues, les dangers peuvent être grands pour la responsabilité des hommes fermes qui marchent en tête, au nom de leur pays. Messieurs, j'en suis plus convaincu que les préopinants, ce serait un aveuglement que de ne pas les voir ; ce serait une faiblesse que de vous les dissimuler ! La foule est toujours un péril, même quand elle est rassemblée par le sentiment le plus juste et le plus légitime de son devoir et de son droit. Nous le savons ; nous connaissons le mot si vrai de l'antiquité : « Quiconque assemble le peuple l'émeut par son seul rassemblement ! » Oui, l'horizon politique, l'horizon rapproché, l'horizon de cette semaine est chargé d'anxiétés et d'éventualités, dans lesquelles mon esprit s'est arrêté et s'arrête comme vous ! Oui, j'ai réfléchi et je réfléchis encore en ce moment, dans une cruelle perplexité, devant moi-même et devant vous ! Oui, sur un doute si pesant pour notre responsabilité d'hommes de bien et d'hommes de cœur, je n'interroge pas mon intelligence seulement ; non, je descends plus profondément en moi-même, je frappe sur ma poitrine, j'interroge ma conscience devant le juge suprême des intentions et des actes, et je me pose ainsi la question sur laquelle vous délibérez. (*Sensation.*)

Quelle est notre situation ?

Nous sommes placés par la provocation du gouvernement entre la honte et le péril. (*Bravos.*) Voilà le mot vrai de la circonstance ! Je le reconnais, et votre assentiment me prouve que j'ai touché juste ! (*Oui ! oui !*) Nous sommes placés entre la honte et le péril. (*Nouvelle adhésion.*)

La honte, Messieurs ! peut-être serions-nous assez généreux, assez grands, assez dévoués, pour l'accepter pour nous-mêmes. Oui, je sens que pour ma part je l'accepterais, j'accepterais mon millième ou mon cent millième de honte ; je l'accepterais en rougissant, mais glorieusement, pour éviter à ce prix qu'une commotion accidentelle n'ébranlat le sol de ma patrie, et qu'une goutte de ce généreux sang

d'un citoyen français ne tachât seulement un pavé de Paris ! (*Bravos unanimes.*)

Je me sens capable, vous vous sentez tous capables de ce sacrifice ! Oui, notre honte plutôt qu'une goutte de sang du peuple ou des troupes sur notre responsabilité ! (*Nouveaux bravos.*)

Mais la honte de notre pays, Messieurs ? Mais la honte de la cause de la liberté constitutionnelle ? Mais la honte du caractère et du droit de la nation ? Non, non, non, nous ne le pouvons pas, nous ne devons pas, ni en honneur ni en conscience, l'accepter ! Le caractère, le droit, l'honneur de la nation ne sont pas à nous, ils sont au nom français ! Nous n'avons pas droit de transiger sur ce qui ne nous appartient pas ! (*Bravo ! bravo !*)

Et que dirions-nous en rentrant dans nos départements à ceux qui nous ont confié la défense de leurs droits et le soin de leur dignité de peuple libre ? Quelle serait notre attitude, quel serait notre rôle devant eux ? Quoi ! nous avons exercé avec eux, sur la foi de l'usage et du droit de réunion chez tous les peuples libres, sur la foi de la Restauration, sur la foi des ministres de la révolution de Juillet eux-mêmes qui nous en ont donné l'exemple, ce droit légal de réunion politique ; nous avons autorisé par notre présence ces réunions pacifiques où l'opinion constitutionnelle se fait entendre des députés ou des pouvoirs ; nous avons encouragé les citoyens à pratiquer constitutionnellement, sagement, modérément, ce droit de l'émotion publique ! nous leur avons dit : Si on attaque en vous ce droit, nous le défendrons, nous le sauverons pour vous, nous vous le rapporterons tout entier, ou du moins investi des garanties et des règles qu'il appartient à la loi seule de lui donner pour en régler l'exercice !... (*Très-bien ! très-bien !*)

Oui, voilà ce que nous leur avons dit ! et aujourd'hui, cédant lâchement, non pas à une loi que j'ai demandée moi-même à la Chambre, mais à une capricieuse et arrogante

injonction d'un ministre du haut de la tribune, nous prendrions son interdiction arbitraire pour loi ! Nous lui livrerions sans constatation légale de notre résistance à la force, nous rendrions à l'arbitraire nos armes constitutionnelles ! nous désertions nos engagements et ce que nous croyons la garantie fondamentale et la liberté de la nation ! Nous la laisserions sans procès-verbal au moins de spoliation, nous la laisserions dépouiller de celle de ses libertés qui est la garantie de toutes les autres, la liberté de l'opinion ! et nous rentrerions dans nos villes, dans nos départements, en disant à nos commettants : « Voilà ce que nous rapportons de ce champ de bataille légal où vous nous avez envoyés combattre pour vous : les débris de votre constitution, les ruines de votre liberté d'opinion ! l'arbitraire ministériel à la place du droit national ! (*Bravos prolongés.*)

Nous avons mis le cou de la France sous les pieds d'un ministre ! (*Nouvelles acclamations.*)

Non, non, cela n'est pas possible ! Nous ne serions plus des hommes, ce ne serait plus un peuple ! Nous devrions donner à l'instant notre démission et disparaître, et nous anéantir dans la déconsidération publique ! (*Nouvelles acclamations.*)

Et ne croyez pas qu'il y ait dans ces paroles un misérable sentiment d'orgueil personnel ; je le répète, nous déconsidérer, nous anéantir, nous, ce n'est rien ! Mais déconsidérer, mais anéantir notre pays, voilà la honte ! voilà le crime ! voilà l'infamie que nous ne pouvons pas accepter ! (*Bravos unanimes !*)

Messieurs, parlons de sang-froid ; le moment le réclame. Le procès est imposant entre le gouvernement et nous. Sachons bien ce que nous voulons faire accomplir mardi à la France. Est-ce une sédition ? Non. Est-ce une révolution ? Non. Que Dieu en écarte le plus longtemps possible la nécessité pour notre pays ! Qu'est-ce donc ? Un acte de foi et de volonté nationale dans la toute-puissance du droit légal d'un grand pays ! La France, Messieurs, a fait souvent,

trop souvent, trop impétueusement peut-être depuis cinquante ans, des actes révolutionnaires ! Elle n'a pas fait encore un grand acte national de citoyens ? C'est un acte de citoyens que nous voulons accomplir pour elle, un acte de résistance légale à ces arbitraires dont elle n'a pas su se défendre assez jusqu'ici par des moyens constitutionnels et sans armes autres que son attitude et sa volonté ! (*Oui ! oui ! Très-bien.*)

C'est donc un acte de citoyens que nous voulons faire et où la France veut être notre témoin par les yeux du peuple de Paris ! Sachons une fois garder, sauver, affermir par un acte pareil, par une attitude inébranlable et calme, par l'appel à la justice et non à la violence du pays, sachons une fois garder ce que nous avons su si souvent conquérir, et jamais conserver ! (*Adhésion.*)

Cet acte a des dangers dans l'exécution ! Qui le nie ? Mais l'abjuration de ses droits par la nation, mais l'acceptation de l'arbitraire, mais l'encouragement aux tentatives d'usurpation ministérielle, mais l'abaissement du caractère national devant tous les gouvernements, n'en ont-ils pas aussi des dangers ?

Des dangers ? n'en parlez pas tant, vous nous ôteriez le sang-froid nécessaire pour les prévenir, vous nous donneriez la tentation de les braver ! Il ne dépendra pas de nous de les écarter de cette manifestation par toutes les modérations, les réserves, les prudences d'action et de paroles recommandées par votre comité. Le reste n'est plus dans nos mains, Messieurs ; le reste est dans les mains de Dieu ! Lui seul peut inspirer l'esprit d'ordre et de paix à ce peuple qui se pressera en foule pour assister à la manifestation pacifique et conservatrice de ses institutions ! Prions-le de donner ce signe de protection à la cause de la liberté et des progrès des peuples, et de prévenir toute collision funeste entre les citoyens en armes et les citoyens désarmés ! Espérons, conjurons tous les citoyens qu'il en soit ainsi. Abandonnons le reste à la Providence et

à la responsabilité du gouvernement, qui provoque et qui amène seul la nécessité de cette dangereuse manifestation. Je ne sais pas si les armes confiées à nos braves soldats seront toutes maniées par des mains prudentes, je le crois, je l'espère ; mais si les baïonnettes viennent à déchirer la loi, si les fusils ont des balles, ce que je sais, Messieurs, c'est que nous défendrons de nos voix d'abord, de nos poitrines ensuite, les institutions et l'avenir du peuple, et qu'il faudra que ces balles brisent nos poitrines pour en arracher les droits du pays ! (*Bravos prolongés.*)

Maintenant, Messieurs, un mot sur la forme. On nous dit : Pourquoi un banquet ? — Parce que la question a été posée sur les banquets. — Pourquoi un acte public ? — Voulez-vous donc que nous fassions en secret une protestation publique ? M. Berryer vous a dit tout à l'heure....

M. BERRYER. Ce n'est pas moi qui ai parlé du banquet, c'est un autre orateur.

PLUSIEURS VOIX. Il est absent.

M. LAMARTINE. Je reconnais mon erreur, ce n'est pas M. Berryer qui a fait cette objection ; et puisque celui qui l'a faite est absent, je m'abstiens de lui répondre, et je termine par ce seul mot : — Ne délibérons plus, agissons. (*Agitation prolongée. La délibération est fermée.*)